



## Commune de MINORVILLE 54385

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### N° 11-04042022 – APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	6
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	7
Date de Convocation :	28 mars 2022
Date d'affichage	28 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 avril à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG, Jérôme MACQUIN, Philippe NICLOUX et Marc THIRIOT.

Etaient absentes excusées : Mesdames Astrid MALLICK et Isabelle BRISSON ayant donné procuration à Monsieur Stéphane MOUROT.

Etaient absents : Madame Anne SCHOUG et Monsieur Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Stéphane MOUROT a été désigné secrétaire de séance.

#### **Objet : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

Le maire expose :

Le plan de zonage d'assainissement a pour objectif de proposer sur l'ensemble du territoire de la commune, les filières d'assainissement appropriées. Compétent en matière d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la Communauté de Communes Terres Toulouise –CC2T- révisé le zonage d'assainissement de la commune de Minorville afin que celui-ci soit cohérent avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal –PLUI-

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE D'APPROUVER le plan de zonage d'assainissement de la Communauté de Communes Terres Toulouises et demande que la localisation sur le plan, du point de rejet de la conduite d'assainissement existante qui servira une fois les travaux réalisés au rejet des effluents surversés en temps de pluie par le déversoir d'orage qui sera installé à proximité du 5 Grande Rue, ne semble pas correspondre à la réalité, soit révérifiée.**

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus  
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus  
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;  
Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 04/04/2022

Le Maire  
Philippe HENNEBERT

